

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 25 juin 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Lillane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 63

Nombre de pouvoirs : 8

Excusés : 3

**N° de l'ordre du jour** :

**2013.06.11 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles : régularisation de l'exercice 2012.**

□ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2011.02.15 de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc établissant les modalités de services partagés entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles ;

Vu la délibération n°2011.01.18 de la Ville de Versailles établissant les modalités de services partagés entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles ;

En 2011, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles ont revus les termes des conventions qui définissent les modalités de services partagés entre les deux administrations.

Une convention-cadre définit les modalités générales ; des conventions annexes thématiques ou par opération détaillent les missions remplies par les personnels, déterminent le coût du service mutualisé et le répartissent en fonction de ratio d'activité.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, le coût du service pour l'année 2012 a été déterminé de manière prévisionnelle, tel qu'arrêté à l'article 6.1 de la convention-cadre.

Il était convenu à l'article 6.2 (modalités de règlement), qu'au terme de l'année, une régularisation intervienne en fonction du coût réel constaté.

Le bilan global, présenté dans le tableau ci-après, fait apparaître des dépenses complémentaires pour Versailles Grand Parc d'un montant de 107 115,60 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la régularisation de l'exercice 2012 relative aux coûts de la mutualisation des services, qui conduit à un montant global de 107 115,60 € à recouvrer par la Ville de Versailles auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ventilé tel que proposé dans le tableau ci-dessous ;*
- 2) *impute les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 77 à l'article 773 « mandats annulés sur exercice antérieur » ;*
- 3) *impute les dépenses correspondantes au budget principal aux chapitres 011 et 012 à l'article 6217 pour le remboursement de la masse salariale mutualisée et à l'article 62875 pour les Frais d'Administration Générale (FAG) de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

# DÉLIBÉRATION



**Versailles Grand Parc**  
communauté d'agglomération

## Contribution VGP ⇨ Ville

Description	Gestionnaire	Sous rubriques	Sous-catégorie/Annexe	personnel affecté par la commune membre du GFP Chapitre 012 - art. 6217		Chapitre 77 - art. 773		remboursement de frais aux communes membres du GFP Chapitre 011 - art. 62375			Chapitre 773 art. 773
				Coût prévisionnel 2012	Coût réel 2012	Coût prévisionnel 2012	Coût réel 2012	Régularisation Sommes à payer	Régularisation Titre de recettes à émettre	Coût prévisionnel 2012	
acheminement du courrier	MUT	020	CONVCOURRI	8 109,00	7 689,00	420,00		1 216,35	1 153,35		63,00
perception de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers auprès des commerçants des halles et marchés	ENV	812	DVR	8 961,00	8 903,00	58,00		1 344,15	1 335,45		8,70
gestion financière (tenue des régies comptables)	MUT	020	CONVREGIE	2 638,00	2 420,00	218,00		395,70	363,00		32,70
contrôle de gestion	MUT	020	CONVCODG	22 236,00	18 690,00	3 546,00		3 335,40	2 803,50		531,90
gestion des archives communautaires	MUT	020	CONVARCHIV	3 869,00	8 279,00		-4 410,00	580,35	1 241,85	-661,50	
gestion de la commande publique	MUT	020	CONVMUB	83 729,00	156 669,00		-72 940,00	12 559,35	23 500,35	-10 941,00	
aménagement de la déchetterie intercommunale de Bois d'Arcy	MUT	812	DECH	0,00	0,00			0,00	0,00		
gestion technique des bâtiments communautaires	MUT	020/3114	CONVST	112 520,00	85 060,00	27 460,00		16 878,00	12 759,00		4 119,00
transports de matériel	MUT	020/3114	CONVST	7 079,00	6 768,00	311,00		1 061,85	1 015,20		46,65
gestion des ressources humaines	MUT	020/3114	CONV DPRH	231 076,00	248 642,00		-17 566,00	34 661,40	37 296,30	-2 634,90	
gestion des systèmes d'information	MUT	020/3114	CONVDSIT	96 083,00	118 733,00		-22 650,00	14 412,45	17 809,95	-3 397,50	
gestion des affaires juridiques et assurances	MUT	020	CONV JURIDI	30 506,00	34 621,00		-4 315,00	4 575,90	5 223,15	-647,25	
gestion des interventions au centre de transit animal du Buc	MUT	12	FOURRIERE	6 717,00	9 993,00		-3 276,00	1 007,55	1 498,95	-491,40	
travaux d'urgence du parking de St-Cyr	MUT	815	PARKSTCYR	11 808,00	11 808,00			1 771,20	1 771,20		
mise en place de la vidéoprotection	MUT	110	VIDEO	47 734,00	47 734,00			7 160,10	7 160,10		
<b>TOTAUX</b>				<b>673 065,00</b>	<b>766 209,00</b>	<b>32 013,00</b>	<b>-125 157,00</b>	<b>100 959,75</b>	<b>114 931,35</b>	<b>-18 773,55</b>	<b>4 801,95</b>
<b>Sous-totaux régularisation</b>							<b>-93 144,00</b>			<b>-13 971,60</b>	
<b>Total régularisation</b>											<b>-107 115,60</b>

## Contribution Ville ⇨ VGP

Description	Gestionnaire	Sous rubriques	Sous-catégorie/Annexe	mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP Chapitre 70 - art. 70845		Chapitre 70 - art. 70875	
				7 916,24	7 916,24	7 916,24	7 916,24
traitement et analyse de l'information sur le territoire	MUT	8241	ISIG	98 953,00	98 953,00		
<b>TOTAL</b>				<b>98 953,00</b>	<b>98 953,00</b>		